

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Education**  
**Séance du 29 juin 2015**

Dix-neuf membres du Conseil sur trente étaient présents ou représentés, 6 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :**

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à M. Philippe VELTEN)  
M. Didier PERRAULT (procuration à Mme Claude VALTAT)  
Mme Lydie PFANDER-MENY  
Mme Claude VALTAT  
M. Philippe VELTEN

**Membre désigné par M. le Recteur de l'Académie de Dijon :**

M. Jean-Paul DELAHAYE

**Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :**

M. Frédéric DEBEAUFORT  
M. Jean-François GIRET (procuration à Mme Lydie PFANDER-MENY)  
Mme Anne GIROLLET (procuration à M. Frédéric DEBEAUFORT)  
Mme Catherine ORSINI-SAILLET

**Membres élus :**

**Représentants des personnels enseignants**

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT (procuration à M. Hervé DUCHENE)  
M. Hervé DUCHENE

*Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*

Mme Nathalie CHARVY  
M. Jake MURDOCH

*Collège C : Autres enseignants et formateurs*

Mme Nadine WARGNIER

*Collège D: Autres enseignants relevant de l'Education Nationale*

M. Michel BOURGEOIS  
Mme Christiane SALMAIN-NORMAND (procuration à Mme Nadine WARGNIER)

**Représentants des autres personnels**

M. Olivier BOULIN  
Mme Séverine DELEPIERRE

**Représentants des usagers :**

M. Clément LEGROS

**Membres désignés par le Conseil d'Ecole :**

M. Eric PREDINE

**Invités :**

M. Denis ROLLAND

Mme Marie-Geneviève GERRER

M. Jean-Denis DETRAIT

Mme Elsa LANG-RIPERT

M. Julien MARLOT

**Ordre du jour :**

- 1- Accueil d'une personnalité désignée par Monsieur le Recteur d'académie en remplacement de Monsieur Forestier démissionnaire (Art D721-1-3b)
- 2- Accueil d'une personnalité extérieure représentant le Conseil régional en remplacement de Monsieur Hamid El Hassouni démissionnaire (Art D721-1-3a)
- 3- Election du Président du Conseil de l'ESPE (Art D721-2)
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance du 03 mars 2015
- 5- Budget rectificatif n°2 ESPE 2015
- 6- Sorties d'inventaire
- 7- Tarif adhésion réseau des SUP
- 8- Tarifs bourses stages étranger
- 9- Convention uB- rectorat
- 10- Compte-rendu COSP du 02 juin
- 11- Maquette M1 MEEF Physique-Chimie
- 12- Information sur le DAEU A
- 13- Information du DU « Traiter les souffrances en milieu scolaire et péri-scolaire »
- 14- Questions diverses

2

Après s'être assurée du quorum, Mme Claude VALTAT, qui assurera la présidence du Conseil d'Ecole dans l'attente de l'élection du Président, prévue au point 3 de l'ordre du jour, ouvre la séance.

**1- Accueil d'une personnalité extérieure désignée par M. le Recteur d'académie en remplacement de M. Forestier démissionnaire (Art D721-1-3b)**

Mme Claude VALTAT invite M. Jean-Paul DELAHAYE, inspecteur général de l'Education Nationale, à se présenter. M. Jean-Paul DELAHAYE appartient au groupe « Etablissement et Vie Scolaire » et était auparavant Directeur académique des services de l'éducation nationale dans plusieurs académies dont la Côte d'Or. Il fut également ancien directeur d'école normale et ancien conseiller de Jack LANG sur les questions d'éducation prioritaire, violence et pauvreté. M. Jean-Paul DELAHAYE fut aussi conseiller de Vincent PEILLON et Directeur général de l'enseignement scolaire de 2012 à 2014. Son dernier travail a consisté en la rédaction d'un rapport pour Mme la Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur sur le thème « Grande pauvreté et réussite scolaire ».

M. Jean-Paul DELAHAYE a été proposé par M. le Recteur pour être candidat à la présidence du Conseil de l'ESPE, en remplacement de M. Christian FORESTIER, démissionnaire.

## **2- Accueil d'une personnalité extérieure représentant le Conseil régional en remplacement de M. Hamid El Hassouni démissionnaire (Art D721-1-3a)**

M. Hamid El HASSOUNI quitte le Conseil d'école. M. Didier MARTIN, absent à cette séance, a été désigné par M. le Président du Conseil régional de Bourgogne pour le remplacer.

## **3- Election du Président du Conseil d'école**

Mme Claude VALTAT lance les opérations ayant trait à l'élection du Président du Conseil d'école et cite le texte réglementaire régissant celles-ci à savoir l'article D721-2 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2013- 782 du 28 août 2013, article 2 : « *le Président du Conseil d'école est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le Recteur d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.* »

M. le Recteur demande s'il y a d'autres candidatures parmi les personnalités extérieures désignées par M. le Recteur, autre que celle de M. Jean-Paul DELAHAYE.

3

Mme Nadine WARGNIER estime que cette question est surprenante étant donné que les textes réglementaires indiquent qu'il s'agit d'une personnalité « désignée » par le M. le Recteur, ce qui laisse supposer que le Recteur d'académie donne la marche à suivre pour ce vote. Elle estime que le vote dans ce contexte semble joué d'avance.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que dans le décret, le Président du Conseil d'école a vocation à être désigné par le M. le Recteur parmi les personnalités extérieures seules. M. le Recteur rappelle qu'il est important de respecter les règles et que donc, si une personne parmi les personnalités extérieures souhaite présenter sa candidature, celle-ci est tout à fait recevable.

Mme Claude VALTAT propose de passer au vote, en l'absence d'autres candidatures. Les membres invités du Conseil d'école ne prennent pas part au vote. M. Jean- Paul DELAHAYE quitte la salle et le vote se fait à bulletin secret.

- 19 votants au moment du vote, présents ou représentés.  
14 voix pour, 5 bulletins blancs.

M. Jean-Paul DELAHAYE est réputé élu et prend donc la présidence de la séance du Conseil d'école.

M. Jean-Paul DELAHAYE remercie les membres du Conseil d'école pour leur confiance. Il explique qu'il connaît les travaux complexes et importants qui ont conduit à la création de

l'ESPE de Bourgogne. Il ajoute qu'être Président du Conseil d'école est une façon de prolonger le travail engagé dans le cadre de la refondation de l'école et de rappeler que la formation des personnels est un objectif essentiel de la loi du 8 juillet 2013. La principale difficulté du système scolaire français est que les écarts se creusent entre les enfants qui réussissent à l'école et ceux qui sont en très grande difficulté, principalement issus des milieux populaires. Pour réduire cet écart, il faut donc élever la qualité de formation des maîtres, car la formation des personnels a un impact plus grand que l'origine sociale sur la scolarité des élèves. La formation des enseignants est donc un puissant facteur de réduction des inégalités à l'école.

Avant de passer à la suite des points inscrits à l'ordre du jour, Mme Nathalie CHARVY souhaite faire une déclaration préalable (cf. annexe).

M. Jean-Paul DELAHAYE dit qu'il ne peut pas répondre de façon exhaustive à cette déclaration, mais qu'il s'efforcera d'apporter des réponses tout au long des travaux des séances du Conseil d'école. Il rappelle que le contexte difficile lié aux suppressions massives de postes les années précédentes (non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 de 2007 à 2012) nécessite un long travail de reconstruction.

Il ajoute que l'ensemble du système de formation des personnels, et donc pas seulement l'ESPE de Bourgogne, doit construire un véritable continuum de formation, en commençant dès la L1 pour aller jusqu'aux premières années de titularisation et de pratique. Il est impossible de concentrer l'ensemble de la formation sur le M1 et M2 MEEF. Il faut construire une formation simultanée et non plus séquentielle. Le référentiel du "*Guide de compétences du métier du professorat et de l'éducation*", publié dans l'arrêté de juillet 2013, et dont le texte a été voté à la quasi-unanimité de la profession, toutes organisations syndicales confondues (à quelques exceptions), doit donner la marche à suivre dans la construction de la formation.

4

M. Jean-Paul DELAHAYE estime que le Ministère doit également poursuivre l'action engagée pour continuer à réformer les concours de recrutement d'enseignants et faire évoluer la nature des épreuves du concours. Le concours doit devenir moins académique et prendre davantage en compte les préoccupations professionnelles ou préprofessionnelles.

Par ailleurs, M. Jean-Paul DELAHAYE déclare qu'il veillera à ce qu'à chaque séance de Conseil d'école, il soit abordé un ou deux sujets d'orientation de fond, de politique pédagogique de formation de l'ESPE, et donc pas seulement des sujets d'ordre pratique, financier ou budgétaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite profiter de la présence de M. Frédéric DEBEAUFORT, membre de l'équipe de gouvernance de l'Université de Bourgogne, pour insister sur le manque de perspectives de carrière pour les professeurs agrégés de l'ESPE. Il y a un important manque de maîtres de conférences pour la mise en place à la rentrée 2016 du master Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF), il n'y a pas de cadre enseignant-chercheur pour prendre la responsabilité de ce master. Les UFR vont bien sûr s'impliquer, mais il faudrait que des collègues de l'ESPE soient porteurs de cette politique de recherche. Elle rappelle que c'est l'une des raisons pour lesquelles les ESPE ont été intégrées aux universités.

M. Jean-Paul DELAHAYE souscrit aux propos de Mme Marie-Geneviève GERRER, et ajoute que le Ministère de l'Éducation Nationale devrait être incitatif en utilisant davantage des recherches en éducation. Les enseignants chercheurs de l'ESPE sont à la fois créateurs et passeurs de savoirs, il est donc primordial d'encourager la recherche en ESPE.

Mme Marie-Geneviève présente ses excuses pour les différents changements de dates de séance du Conseil d'école, et explique que ce Conseil est contraint par les instances : les dernières modifications de fiches filières sur EVALENS doivent être faites pour le 4 septembre au plus tard. Deux possibilités s'offrent aux membres du Conseil :

- Soit le prochain Conseil d'école doit se réunir au 31 août ou 1<sup>er</sup> septembre dernier délai
- Soit l'envoi des documents finalisés se fait par mail aux membres du Conseil d'école le 27 août et les avis concernant les modifications apportées discutées en CPER ainsi que la finalisation des contenus de formation, notamment le DU, sont donnés par voie électronique. Cette solution a été retenue par les membres du COSP qui n'ont pas encore discuté sur ces points, et confrontés aux mêmes impératifs.

Mme Nadine WARGNIER regrette que plusieurs dossiers soient passés devant les instances de l'Université avant même d'avoir été discutés en Conseil d'école. De son point de vue, un Conseil en présentiel au retour des vacances est préférable.

Mme Marie-Geneviève GERRER reconnaît avoir eu du mal à comprendre le circuit logique et obligatoire de certains dossiers. Elle présente ses excuses et s'engage à respecter le circuit à l'avenir.

5

M. Frédéric DEBEAUFORT précise qu'il y a des dossiers qui ont été traités par les instances universitaires mais que celles-ci ne sont pas décisionnaires. La Commission Pédagogique examine certaines demandes en amont du Conseil d'école mais ne donne qu'un avis. Il est toujours clairement indiqué "sous réserve de validation par les conseils internes de la composante". Il n'y a qu'un seul cas qui est passé en CEVU, et pour lequel le Conseil de l'ESPE était postérieur, à cause de délais contraints. Ce dossier n'est par ailleurs pas passé en Conseil d'Administration de l'Université, qui entérine les décisions.

Mme Nadine WARGNIER estime que certaines choses méritent une attention particulière, même si elles obtiennent l'aval du COSP.

M. Jean-Paul DELAHAYE explique qu'il entend conforter l'existence de l'ESPE. Il pense qu'un sujet aussi important que les fiches filières se doit de passer par une séance de Conseil d'école en présentiel.

La date du prochain Conseil d'école est donc fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 9h30 (la Commission Pédagogique de l'Université se réunissant le 2 septembre).

#### **4- Adoption du procès-verbal de la séance du 03 mars 2015.**

M. le Président du Conseil d'école soumet le procès-verbal de séance au vote des membres présents ou représentés du Conseil d'école, qui l'approuve à l'unanimité (19 voix pour).

## 5- Budget rectificatif n°2

M. Jean-Denis DETRAIT prend la parole pour présenter le Budget Rectificatif n°2. Les documents ont été envoyés en amont aux membres du Conseil d'école.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 32 869€, et proviennent essentiellement des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches de versements des frais d'inscriptions du SEFCA. Une autre recette correspond au versement d'une indemnité pour un retard de livraison de la part d'UGAP en 2012. La dernière recette provient de fonds attribués par la CASDEN et le Crédit Mutuel Enseignant pour un colloque « Francophonie » pour un total de 230€.

Les recettes sont ventilées en ouvertures de crédits.

Suite à la demande des membres du Conseil d'école lors de précédentes réunions, les documents du budget ont été modifiés : un tableau reprenant les détails des coûts des frais de déplacements et de missions au 1<sup>er</sup> janvier 2015 apparaît dorénavant.

On peut noter également sur ces documents différents mouvements. Un changement de masse salariale de 1 000€ passe en fonctionnement. Les autres ajustements qui ont été faits sont présentés à titre informatif, et ne sont pas soumis au vote du Conseil d'école.

Mme Nadine WARGNIER remercie M. Jean-Denis DETRAIT pour la modification de forme des documents présentés. Elle trouve intéressant de pouvoir chiffrer les demandes de cours inter-sites. Elle rappelle que les collègues qui font les cours inter-sites ne perçoivent aucune compensation par rapport au temps qu'ils prennent pour les déplacements pour assurer les cours.

6

Mme Marie-Geneviève GERRER répond qu'elle travaille sur un système de dédommagement pour les trajets qui durent plus de 2h30 (Nevers/Dijon et Mâcon/Auxerre), en sachant que le budget de l'ESPE ne permet pas de dédommager tous les cours inter-sites.

Mme Nadine WARGNIER entend bien que l'ESPE ne peut pas tout accepter mais elle rappelle que certains personnels sont fatigués par ses cours inter-sites. Elle pense qu'il faut regarder les choses de manière équitable pour tous les personnels afin de ne pas créer de nouvelles tensions. Malgré une enveloppe budgétaire contrainte, la discussion devrait porter autour d'un peu de considération pour tous. Elle demande l'inscription de cette question à l'ordre du jour des prochains conseils d'école.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que cette question devra dans tous les cas être discutée en CA de l'Université.

M. le Président du Conseil d'école propose de voter sur le Budget rectificatif n°2 (18 votants au moment du vote.

- Le budget rectificatif n°2 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'école présents ou représentés

## **6- Sorties d'inventaire**

M. Jean-Denis DETRAIT explique qu'il y a deux types de sorties d'inventaires qui apparaissent dans le tableau présenté, envoyé en amont aux membres du Conseil d'école :

- une partie concerne le matériel informatique obsolète stocké sur le site de Dijon
- la deuxième partie concerne du matériel qui sera vendu au mois de septembre par France Domaine, qui était stocké suite au déménagement du site de Chalon sur Saône vers l'IUT. Ces machines datent des années 1970-80. Le matériel qui pouvait être mis en conformité a été rapatrié sur le site de l'IUT. Les entreprises peuvent toutefois être intéressées par ces machines. En cas de vente, les bénéfices iront à l'ESPE.

M. le Président du Conseil d'école soumet au vote les sorties d'inventaires (18 votants) :

- Adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **7- Tarifs adhésion réseau des SUP**

Le réseau des SUP a été créé à l'initiative de l'Université de Bourgogne, via le CIPE. Comme tout adhérent, l'ESPE doit renouveler son adhésion, d'un montant de 100€. M. Jean-Denis DETRAIT explique que ce vote n'a qu'un caractère formel car ce point, au vu des délais contraints, a été déjà voté en CA.

M. Le Président du Conseil d'école pense qu'il faut également faire vivre le réseau des ESPE pour que les ESPE mutualisent leurs ressources afin d'être plus efficaces. Il évoquera d'ailleurs ce point en réunion des directeurs d'ESPE le 30 juin à Paris.

7

M. le Président du Conseil d'école soumet au vote le renouvellement de l'adhésion au réseau SUP (18 votants).

- Les membres du Conseil d'école présents ou représentés approuvent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

## **8- Tarifs bourses stages à l'étranger.**

M. Jack Murdoch, chargé de mission relations internationales coordonne les activités au sein de l'ensemble de L'ESPE y compris du département MEEF. La mission RI dégage un budget pour financer par des bourses de courts stages à l'étranger. Il présente aux membres du Conseil d'école une liste de 39 demandes de bourses qui ont été accordées, dont 9 sont prises en charge par le projet Comenius Regio avec l'Angleterre, pour un montant total de 12 500€.

On peut noter dans le tableau récapitulatif une différence de financement selon le niveau d'études et la destination. Les étudiants en M2 qui sont fonctionnaires-stagiaires bénéficient d'une bourse inférieure aux autres étudiants, puisqu'ils sont rémunérés.

Chaque année, les étudiants se voient proposer plusieurs destinations avec lesquelles l'ESPE entretient des partenariats universitaires. La demande vers les Etats-Unis est toujours la plus forte. La destination est validée en fonction du projet présenté par le stagiaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER explique que l'ESPE essaye en favorisant les stages à l'étranger de créer une ouverture d'esprit des futurs étudiants ; or, les emplois du temps étant déjà lourds, ils ne peuvent partir que sur leur temps de vacances et de ce fait ne bénéficient pas

de bourses Erasmus ou du Conseil Régional. C'est pourquoi l'ESPE a réservé cette enveloppe de financement. Toujours pour les inciter à partir à l'étranger, l'équipe de direction de l'ESPE réfléchit au fait d'accorder un point de moyenne supplémentaire aux étudiants qui suivent ces stages à l'étranger.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que si l'Université souhaite que l'ESPE diminue le montant des aides accordées, seuls les étudiants de M1 continueront à bénéficier de ces bourses.

M. Frédéric DEBEAUFORT rappelle que les enseignants doivent inciter les étudiants à déposer des demandes de financement auprès du FSDIE.

M. le Président du Conseil d'école soumet au vote les propositions de bourses à l'international (18 votants).

- Les membres du Conseil d'école présents ou représentés approuvent à l'unanimité les tarifs des bourses de stages à l'étranger.

## **9- Convention uB/ Rectorat.**

Mme Elsa LANG RIPERT explique qu'après deux ans de négociation entre l'Université, l'ESPE et le Rectorat, les partenaires ont rédigé une convention cadre, à laquelle s'ajoute une convention d'application qui sera réactualisée chaque année en fonction des besoins de formations. Mme Elsa LANG RIPERT précise que cette convention doit être signée sous peu, et que le regard du Conseil d'école peut être intéressant et apporter de nouveaux éclairages.

Mme Nathalie CHARVY demande comment et par qui sont constitués les comités de pilotage et de suivi mentionnés dans la maquette. M. Julien MARLOT répond que ces comités s'inscrivent dans la poursuite de mise en place de l'organisation de l'ESPE. C'est une instance qui existait déjà, il y avait une volonté de reprendre cette organisation et de la concrétiser; son but est de discuter les différents projets d'orientation générale que l'on souhaite donner à l'ESPE.

Mme Nathalie CHARVY souhaite connaître la particularité de ces instances étant donné qu'il existe déjà au sein de l'ESPE des instances qui décident de son orientation générale (COSP et Conseil d'école). M. le Président du Conseil d'école répond que les décisions politiques sont bien prises au sein des conseils de l'ESPE, et que la mission de ces comités de pilotage et de suivi est de veiller à la mise en place effective des décisions prises. M. Le Recteur ajoute que l'idée de ces comités était aussi de régulariser les rencontres déjà existantes entre l'Université et l'ESPE, et s'assurer de la mise en œuvre des politiques votées; Ces comités ne se substituent en aucun cas aux conseils de l'ESPE.

M. le Président du Conseil précise que l'ESPE désigne à l'intérieur de ses conseils les personnes qui siègent à ces comités. Mme Marie- Geneviève GERRER explique que pour le moment, l'équipe de direction MEEF fait partie de ce comité, ainsi que le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université. Il peut être ouvert à d'autres, comme les chargés de missions, suivant les dossiers traités.

Mme Nadine WARGNIER dit qu'à la page 4, le dispositif de suivi énoncé ne correspond pas à la réalité. En effet, la "4<sup>ème</sup> visite avant les vacances de printemps, visite conjointe ou non" a été

effective pour l'année 2014/2015 pour le 1<sup>er</sup> degré. Cela amène à poser quelques questions sur la manière dont vont être évalués les stagiaires dès les 1<sup>ères</sup> visites de septembre et octobre. Les stagiaires viennent de prendre leur classe, ne sont pas forcément rassurés, et le fait de voir deux tuteurs arriver dans les classes, qui rédigent ensuite un rapport, donne l'effet de visites sommatives. Mme Nadine WARGNIER pense qu'il est préférable d'effectuer les visites conjointes dans la deuxième période de stage et de procéder plutôt à des visites séparées, avec un aspect plus formatif, qui permettent d'engager le stagiaire dans ses nouvelles fonctions. Le travail d'évaluation et de rapport intervient plus tard. Cela n'empêche pas par ailleurs les procédures d'alertes.

Mme Elsa LANG RIPERT répond que les visites sont voulues formatives même si elles peuvent être ressenties sommatives par certains stagiaires. De plus les rapports n'interviennent pas dans la titularisation, seuls interviennent l'avis du DASEN et celui de la Directrice de l'ESPE. Tous ces rapports sont construits dans une démarche formatrice.

M. Philippe VELTEN explique que la 1<sup>ère</sup> visite pour le 1<sup>er</sup> degré est plutôt de l'ordre du constat, du diagnostic, et non sommative. Il est fait un état des lieux des besoins de l'étudiant. L'avantage d'une visite conjointe est que cela permet la rencontre entre le professeur de l'ESPE et l'inspecteur qui peuvent échanger, établir l'accompagnement particulier par rapport aux difficultés de l'étudiant, donner des conseils.

M. le Président du Conseil d'école pense que le fait qu'il y ait deux tuteurs est bénéfique pour le stagiaire. Il pense que le mot "rapport" n'est pas forcément adapté, il faut plutôt parler de note d'observation.

9

M. Le Recteur pense que la double visite intervenant rapidement dans la formation est une chance pour les étudiants d'avoir un diagnostic rapide, établissant les besoins en formation. Il est important par ailleurs qu'il y ait une trace écrite, pour que le stagiaire puisse mesurer les progrès qu'il a fait pendant l'année.

Mme Nathalie CHARVY estime que pour certains stagiaires, le nombre de visites n'est pas suffisant, puisque certains stagiaires ont besoin de plus d'accompagnement. Les visites conjointes amènent à réduire le nombre de visites. De plus il est essentiel qu'il y ait communication entre l'enseignant et le maître-formateur.

Mme Claude VALTAT rappelle que le statut des différents documents a été clarifié, et certains documents resteront dans le cercle de formation (tuteur établissement/ ESPE/ stagiaire). Pour ce qui est des stagiaires en difficulté, la visite avant les vacances de la Toussaint permet justement de mettre en place une visite complémentaire. Mme Claude VALTAT pense qu'il faut trouver un juste milieu, car trop de visites peuvent avoir un effet contreproductif pour le stagiaire, et peuvent être perçues comme du harcèlement.

Mme Nathalie CHARVY souhaite revenir sur les procédures d'alerte. Elle prend l'exemple d'une étudiante stagiaire qui a été retiré d'une première classe et qui a été remis exactement dans les mêmes modalités dans un autre établissement. Cela n'a pas du tout permis la progression de l'étudiante. Il y a donc un travail à faire sur les procédures d'alerte, pour proposer aux étudiants des dispositifs qui peuvent réellement faire progresser ces étudiants en difficulté.

Mme Claude VALTAT rappelle qu'outre la visite complémentaire, il y a la possibilité d'inscrire le stagiaire à des formations, des modules d'observations, d'autres dispositifs en plus du volume horaire prévu. Peut-être les formateurs se sont "bridés" en ne proposant pas des dispositifs innovants, et il faudra cette année y remédier.

Mme Lydie PFANDER-MENY explique qu'il s'agit d'une problématique importante pour les établissements qui se trouvent confrontés à des stagiaires en grande difficulté. Il serait utile d'avoir la même chose que pour les élèves, c'est-à-dire une individualisation du parcours de ces fonctionnaires stagiaires. La prise en charge de la classe est le cœur du métier d'enseignant et les formations théoriques ne permettent pas de progresser sur cette question.

M. Le Président du Conseil d'école pense que la maîtrise du contenu pédagogique par le stagiaire permet en principe d'installer les bases d'un bon climat de classe. Malheureusement lorsqu'intervient le licenciement, c'est que le problème de posture professionnelle est insurmontable.

Mme Nathalie CHARVY pense que les deux moments où il y a un vrai travail en équipe pluri-catégoriels sont lors du travail sur la recherche et lors du travail sur la formation continue. Il est important de redire que la formation continue doit être organisée, y compris sur les sites, pour que la collaboration entre les partenaires puisse être effective.

M. le Président du Conseil d'école pense que cette collaboration a un réel impact sur la façon d'enseigner des futurs fonctionnaires. Il est donc aussi primordial que, dans le cadre de leur formation, il y ait des contacts entre les futurs professeurs des écoles, de collège, de lycée, ainsi que les futurs professeurs documentalistes et futurs CPE car ils auront plus tard à travailler sur les mêmes cycles. Si les stagiaires ont vu pratiquer une collégialité, une collaboration pendant leur formation, ils prendront l'habitude de travailler en équipe.

10

Mme Elsa LANG RIPERT souhaite redire à M. le Recteur que le fait de ne pas avoir une personne au rectorat identifiée référente 1<sup>er</sup> degré pose un vrai problème : en effet, dans les 4 départements les DASEN n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes méthodes et lorsque les étudiants échangent entre eux, ils s'aperçoivent de ces différences.

M. le Recteur répond que c'est une préoccupation pour laquelle le rectorat s'efforcera de trouver une solution rapidement.

Mme Nadine WARGNIER pense que le concours dans ces nouvelles modalités soulève des questions. Il faudrait une réunion de manière à ce que l'Inspection d'académie et l'ESPE fasse un état des lieux afin de faire le lien entre la formation et les attentes exactes du jury. Elle se dit surprise entre l'écart entre la formation et la réalité du concours. Elle émet au nom de ses collègues une demande forte de rencontre entre les formateurs et les personnes chargées de la mise en place du concours.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle que deux courriers ont été envoyés en cours d'année, le premier à Mme la Présidente du jury du concours et le deuxième aux IA-IPR concernant ces interrogations.

M. le Président du Conseil d'école entend la demande formulée par Mmes LANG RIPERT et WARGNIER et en l'absence d'autres remarques, soumet cette convention à l'avis du Conseil d'école.

18 votants au moment du vote

- Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil d'école présents ou représentés.

### **10- Compte-rendu du COSP du 2 juin 2015.**

Mme Elsa LANG RIPERT prend la parole pour faire part aux membres du Conseil d'école de différents points abordés au COSP du 2 juin 2015.

- Le COSP a voté les modifications des compositions des Conseils de Perfectionnement, certains membres ayant quitté les CPER sont remplacés par d'autres enseignants.
- Des bilans sur les travaux des CPER 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ont été fait. Chaque CPER s'est réuni en moyenne deux fois dans l'année. Ils rassemblent les formateurs ESPE, les enseignants UFR, les IA-IPR, les responsables de parcours et les étudiants, qui ont tous travaillé selon le même schéma : effectuer des bilans sur les enseignements, évoquer les stages, les problématiques spécifiques au M1 et les différentes catégories de M2, la mise en place du co-tutorat, les visites de stages, et proposer des modifications éventuelles de maquettes et de dispositifs.

Ce qui ressort au niveau du M1 est l'intérêt des stages qui permettent de se rendre compte rapidement si on est fait pour ce métier ou pas. Sur le M1 1<sup>er</sup> degré, il a été beaucoup discuté le format et les périodes de stages, puisqu'il y a 17 parcours et 17 pédagogies différentes, des contraintes des chefs d'établissements. Ces remontées ont été prises en compte afin de faire évoluer les périodes et formats de stages et essayer de satisfaire le plus grand nombre.

11

Au niveau du M2, ce qui ressort est l'intérêt de la formation disciplinaire et sa dimension très concrète. Le co-tutorat est vécu comme une réussite, il est jugé très constructif. Les visites de stages sont appréciées et permettent de progresser. Les étudiants de M2 mettent toutefois l'accent sur la lourdeur du double statut qui est le leur (étudiants et fonctionnaires stagiaires) : ils ont toujours du mal à se positionner entre les deux statuts. Les modules transversaux apparaissent parfois trop théoriques.

- Note de procédure STAPS/ESPE

Cette note est née d'une demande de l'UFR STAPS qui au départ était inquiète de la relation STAPS/ ESPE. Les personnels de l'UFR ont souhaité que soit rédigé un document qui définisse les relations politiques, administratives, pédagogiques. A l'issue d'un nombre important de réunions, cette note de procédure semble rassurer l'UFR STAPS.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute que toutes les UFR sont d'accord pour que l'ESPE reprenne toutes les IA pour les M2, ce qui peut être pris comme un signe de confiance de la part de l'unanimité des UFR.

- Offre de formation et auto-évaluation.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'école que l'offre de formation de l'ESPE pour la période 2017/2022 a été présentée au COSP. Les dossiers sont de deux types :

- Les fiches d'intention, dans le cadre des nouvelles offres de formations ont été remontées aux instances universitaires pour fin avril. La deuxième phase en cours consiste en une discussion avec l'UB sur l'accord ou non concernant l'ouverture des formations. La troisième phase prévue pour octobre sera la phase définitive à partir de laquelle il faudra travailler les fiches filières pour le printemps 2016.
- Parallèlement, il a fallu rendre les documents concernant l'auto-évaluation des masters du département Diderot et du département Sciences de l'éducation, pour faire un bilan avant de se projeter sur l'avenir.

Mme Marie-Geneviève GERRER s'engage à envoyer aux membres du Conseil d'école le tableau récapitulatif de l'offre de formation.

- Convention IPE/ESPE

Il s'agit d'une convention entre le département Diderot et L'Institut Internationale de Planification en Education, émanation de l'UNESCO depuis 1963, qui s'occupe de tout ce qui concerne la gestion et la planification des systèmes éducatifs en particulier dans les pays en voie de développement.

12

Le but de la convention est de donner un complément de formation universitaire aux étudiants de l'IPE et de leur délivrer un master. Il s'agit pour l'ESPE d'une grande chance de développement du master PESE (Pilotage et Evaluation des Systèmes Educatifs) qui se fait à distance et qui attire beaucoup d'étudiants.

Cette convention ne pose pas de problème financier, et est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'Université du 01 juillet 2015.

### **11- Maquette M1 MEEF Physique Chimie.**

Mme Elsa LANG RIPERT a rencontré en début d'année M. Didier PERRAULT, inspecteur PLP Mathématiques/Sciences, et M. Frédéric METIN, responsable de parcours mathématiques, avec l'idée d'ouvrir un master Professeur Lycée Professionnel Mathématiques-Sciences. Les équipes UFR et ESPE se sont emparé du projet et ont rédigé une maquette (envoyée en amont aux membres du Conseil d'école). Le master PLP Mathématiques/Sciences est adossé à la maquette Physique Chimie, et dans l'UE 3, une option mathématiques/sciences se décline en EC1 et EC2. Elle est assurée soit par le professeur de mathématiques de l'ESPE Jérôme LAURENS, soit par le formateur académique PLP Mathématiques/Sciences. C'est une chance pour l'ESPE d'ouvrir ce master ; reste à avoir un nombre suffisant d'étudiants. Il faut donc faire un effort de communication suffisant sur ce master. Etant donné le faible coût qu'engendre ce master (30 HTD) il n'a pas été prévu de nombre d'étudiants minimum.

M. le Président du Conseil d'école estime que ce master est une bonne idée car il enrichit l'offre de formation. De plus, cela démontre une certaine souplesse de l'ESPE qui est capable d'enrichir sa maquette au-delà des échéances traditionnelles.

Mme Claude VALTAT ajoute qu'il s'agit d'un vrai affichage et d'une vraie reconnaissance du choix de la voie professionnelle.

Mme Nadine WARGNIER dit qu'elle n'est pas du tout contre l'idée de renouveler l'offre de formation, mais dans le même temps certaines cohortes s'agrandissent et l'ESPE ne peut pas forcément accueillir plus d'étudiants qu'elle ne le fait déjà.

M. le Président du Conseil d'école soumet ce projet de maquette au vote du Conseil (18 votants)

- Adoption à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés

## **12- Information sur le DAEU A**

Mme Marie-Geneviève GERRER explique que l'ESPE a pris dans l'urgence ce DAEU après sollicitation du SEFCA car l'UFR Lettres ne souhaitait plus porter cette formation. L'ESPE a organisé les examens, et a mis en place les jurys. Mme Marie-Geneviève GERRER explique que la situation au sein de l'ESPE est claire : soit l'ESPE obtient un demi-poste de secrétariat pour les questions administratives et un responsable pédagogique qui remettra de l'ordre dans la formation, soit l'ESPE refusera de prendre la responsabilité de ce diplôme.

13

M. Frédéric DEBEAUFORT pense qu'il faut absolument provoquer une réunion entre l'UFR Lettres, le SEFCA et l'ESPE pour décider de la situation. Mme Marie-Geneviève estime qu'il serait logique que le DAEU soit rattaché à l'ESPE mais indique qu'elle n'acceptera qu'aux conditions mentionnées.

## **13- Information sur le DU « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire »**

Mme Aurélie VAROT, responsable du site de Mâcon, et Mme Anne JORROT-DEBEAUFORT, ingénieur d'études du SEFCA, sont invitées à présenter le DU.

Ce projet de formation est né suite à une collaboration mise en place depuis 4 ans avec les intervenants dans ce projet qui interviennent déjà à l'ESPE dans le cadre de module de formation, et qui rencontre un grand intérêt de la part des étudiants. Mme Aurélie VAROT pense qu'il est souhaitable de généraliser l'ouverture de ce DU à toute personne intervenant dans le milieu éducatif, scolaire et périscolaire.

La formation est d'un volume de 120h, réparties sur 20 vendredi. Deux personnes de l'Université, M. Gilles BRACHOTTE et M. Olivier GALIBERT interviennent, ainsi que deux personnes extérieures et Mme Aurélie VAROT (60 % d'intervenants UB, 40% d'extérieurs).

Sur le plan financier, il faut un minimum de 15 étudiants, qui s'acquitteront de frais d'inscription de 1 100€ afin que la formation soit équilibrée au niveau du budget. Les dépenses pour les stagiaires s'élèvent à 15 000€, ce qui fait un excédent de 1 100€ pour la composante. En dessous de 15 étudiants, la formation n'ouvrira pas.

L'atout principal de ce DU est qu'il permet de spécialiser le site de Mâcon dans le domaine des souffrances scolaires. En outre, il n'existe pas de DU équivalent au niveau national, ce qui permet de mettre en avant des pratiques pédagogiques innovantes.

Mme Nadine WARGNIER demande des précisions sur les intervenants extérieurs. Mme Aurélie VAROT répond qu'elle travaille depuis 4 ans avec ces personnes qui organisent des conférences sur le site de Mâcon (3 par an) liées au parcours de diversification. C'est un rapport de pratique clinique ; l'expérience sur le terrain permettrait d'apporter aux étudiants des éléments qui ne peuvent pas être apportés par les enseignants de l'Université.

Mme Nadine WARGNIER s'interroge sur la non-diversité sur le choix d'entrer par une école sur cette question de souffrance scolaire (PALO ALTO). Elle est surprise également du fait que les deux intervenants fassent partie de la même entreprise.

Mme Aurélie VAROT précise que ces personnes ont toute sa confiance, qu'elle connaît leurs compétences et qu'elle a pu assister à des situations critiques que ces deux personnes sont parvenues à résoudre. Elle n'a pas trouvé ces compétences dans la fonction publique, c'est pourquoi elle s'est tournée vers une entreprise privée.

14

M. Le Recteur dit qu'il trouve très bien d'avoir un DU sur le thème de pratiques pédagogiques innovantes, cependant il émet des réserves sur le fait que cette formation soit envisagée sans la contribution explicite des personnels de l'école ou des associations partenaires de l'école qui ont certaines compétences qui pourraient être mise à profit. Il rappelle que l'esprit de la réforme qui a fait passer de l'IUFM à l'ESPE était justement de favoriser la collaboration entre tous pour plus de réussite.

M. Le Président du Conseil d'école demande si Mme Aurélie VAROT s'est tournée vers les psychologues du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) qui peuvent avoir les compétences nécessaires. Mme Aurélie VAROT répond qu'elle n'a pas trouvé de psychologue qui souhaite assurer ces enseignements.

M. Frédéric DEBEAUFORT rappelle que la liste des intervenants du DU reste soumise à l'agrément de la composante. L'intérêt du DU est qu'il est très flexible, le contenu de la formation et de la maquette peuvent facilement être revus. Le fait que la formation soit diplômante permet d'attirer des étudiants ou des actifs qui souhaitent élargir leurs compétences. D'autre part, la majorité des intervenants sur les DU de l'Université sont issus d'entreprises privées, ce qui permet d'apporter des compétences supplémentaires à celles des enseignants. Il estime que ce DU serait un facteur d'attractivité pour le site mâconnais.

En l'absence d'autres remarques, le DU "Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire" est porté au vote (18 votants).

- 16 voix pour, 2 abstentions

Le DU est adopté à la majorité des membres du Conseil d'école présents ou représentés.

#### **14- Questions diverses.**

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite qu'il soit possible d'inviter les responsables de sites au Conseil d'école en tant qu'invités permanents. M. le Président du Conseil d'école dit qu'il y est tout à fait favorable. M. Jean-Denis DETRAIT précise qu'il faudra modifier le règlement intérieur en conséquence pour que cela soit possible.

Mme Marie-Geneviève GERRER souhaite évoquer le cas de Mme la Gestionnaire du site de Nevers car à l'heure actuelle celle-ci n'est toujours pas fixée sur le devenir du logement « NAS » (nécessité absolue de service) qu'elle occupe. Elle profite de la présence de M. Frédéric DEBEAUFORT pour lui demander de remonter cette question d'urgence à Mme la Directrice Générale des Services de l'Université. Elle souhaite également que soit revue la notion de "responsabilité de site" : un responsable de site qui n'aurait plus personne sur le site 24h sur 24h ne peut être tenu de la responsabilité entière du site.

Mme Nathalie CHARVY ajoute qu'il y a une dimension sociale forte à permettre aux étudiants de Nevers d'être hébergés sur le site, afin qu'ils vivent une vie d'étudiant dans des conditions optimales.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que la résidence accueille également des étudiants par alternance de l'ISAT, ce qui représente un nombre important d'étudiants.

15

M. le Président du Conseil d'école note pour l'ordre du jour des prochaines réunions :

- une demande d'échanges sur les missions : faire le point sur les projets, les investissements,
- faire le point sur les concours du côté ESPE et Rectorat, et sur les titularisations : quels sont les points forts et les points faibles identifiés (vers la fin du 1<sup>er</sup> trimestre)
- la contribution de l'ESPE à la formation continue.

M. le Président du Conseil d'école invite les membres à lui faire part des points qu'ils souhaitent voir abordés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'école remercie les membres de leur participation et lève la séance. La date du prochain Conseil d'école est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 9h30.

Le Président du Conseil d'Ecole  
de l'ESPE de Bourgogne,

Jean-Paul DELAHAYE